



Transfert de fonds aux organismes experts

Aire ouverte a développé une manière de décider collectivement de l'utilisation des ressources partenariales



CONSTATS

Ce qu'on observait sur le terrain



Au moment de l'implantation des services, **les budgets sont arrivés tardivement**, avec peu de temps pour les utiliser. Les premières décisions ont donc été prises avec les partenaires déjà mobilisés.



Une question s'est rapidement posée :
Comment éviter qu'un seul acteur décide de l'utilisation des fonds?



LE DISPOSITIF

Ce qui a été mis en place

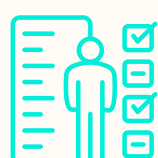
Les partenaires ont été mobilisés pour décider collectivement de l'utilisation d'un budget de **100 000 \$ destiné aux initiatives locales**. Les partenaires ont contribué à :



identifier les **besoins** ;



définir les **priorités** ;



établir les **critères d'attribution** ;



proposer des **projets** ;



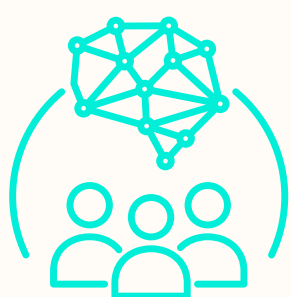
analyser collectivement les demandes.

L'objectif n'est pas seulement de transférer des fonds aux organismes experts. Il s'agit de gérer ensemble les ressources et de partager la décision.



EFFET OBSERVÉ

Pourquoi cette pratique fait-elle une différence?



La pratique permet de **renforcer le pouvoir d'agir des partenaires** et de **favoriser des décisions plus collectives**.



Elle permet aussi de **mieux arrimer les ressources aux besoins** des jeunes.



La démarche est très transparente : le budget disponible, les contraintes et même certains coûts liés aux ressources humaines sont expliqués aux partenaires. Cette transparence peut être inconfortable, mais elle aide à clarifier ce qui est possible ou non.



INSPIRATION

À retenir pour l'implantation



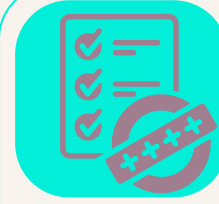
Affirmer dès le départ que les fonds doivent servir aux jeunes



Ne pas laisser le budget devenir un outil de pouvoir



Être transparent sur les montants, les contraintes et les limites



Définir les critères avec les partenaires



Mettre en place des comités ou des séances d'analyse collective